

Aide à la mise en réseau d'une offre de tourisme de découverte économique

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide vise à accompagner le développement des offres touristiques par :

- la mise en réseau d'une offre de tourisme de découverte économique,
- l'accompagnement de l'ouverture aux publics dans la visite d'entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Elle s'adresse aux entreprises et aux associations.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Pour la mise en réseau d'une offre de tourisme économique

L'aide soutient la définition d'un programme d'actions pluriannuel pour la constitution d'une offre de tourisme de découverte économique à l'échelle d'un territoire et/ou d'une filière.

Les actions mèneront à un site internet dédié bilingue avec mise à jour périodique valorisant l'initiative collective (phase de médiation).

Obligations : adhérer à l'Office de Tourisme local, s'inscrire dans la stratégie régionale.

Pour l'aide à l'ouverture aux publics des entreprises

Les projets doivent accompagner la définition, la création ou la modernisation d'équipements d'accueil et d'espaces favorisant l'expérience de visite d'entreprise.

Obligations : être référencé par l'Office de Tourisme local, s'engager à maintenir l'activité pendant au moins 5 ans, préciser la stratégie marketing de l'établissement, ouverture minimale de 90 jours dans l'année. Affichage clair des conditions d'accueil et de visite, notamment sur le site internet de l'établissement.

- Dépenses concernées

Pour la mise en réseau d'une offre de tourisme économique, les dépenses éligibles sont :

- la réalisation d'un diagnostic (état des lieux de l'offre et des services existants),
- la définition d'un programme d'actions (prestation externe),
- les actions de sensibilisation dans le cadre d'une réflexion au service d'un programme d'actions de découverte économique : animateur ou prestataire externe, location de salle et matériels techniques/logistiques, hors frais de restauration,
- le voyage d'études/éducteur : frais de déplacement collectif, animateur, nuitée sous présentation du devis.

Pour l'aide à l'ouverture aux publics des entreprises, les dépenses éligibles sont :

- les équipements d'accueil et ceux liés au déploiement de l'activité,
- les outils d'interprétation (études, externalisées et travaux),
- les aménagements d'accessibilité et l'optimisation énergétique.

Le montant minimum des travaux doit être de 20 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre de la mise en réseau d'une offre de tourisme économique, la subvention représente :

- 50% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 € pour la phase de diagnostic,
- 40% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 € pour la phase de sensibilisation,
- 40% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 € pour la phase de médiation.

Dans le cadre de l'aide à l'ouverture aux publics des entreprises, la subvention représente 30% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 300 000 € pour les investissements liés à la création ou la modernisation de circuits de découverte de l'entreprise et de ses productions, espaces et logistique d'accueil.

Une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Association
- Filière d'activité
 - › Tourisme

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Fiche de renseignement - Demande de l'aide](#) (22/10/2021 - 55.8 Ko)